



Découvrez la carte de crédit Visa* Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}

Table des matières

Pour commencer	3
Gérer vos dépenses	7
Accumuler des points Aéroplan	11
Échanger des points Aéroplan	13
Avantages voyage	15
Autres avantages d'affaires	19
Sécurité de la carte	20



Guide de bienvenue

Carte Visa* Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}

La carte qui relie les affaires à
de meilleures expériences de vol



Pour commencer

Voici votre nouvelle carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}

Étapes simples pour commencer à utiliser la carte et à en tirer le meilleur parti :

- ✘ **Renseignez-vous sur les caractéristiques et les avantages** de votre carte Visa* Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} en composant le **1-800-983-8472** pour parler à un spécialiste, Cartes de crédit Affaires.
- ✘ **Si ce n'est pas déjà fait, créez votre profil Aéroplan** à aircanada.com/monprofil/aeroplan pour consulter votre solde de points, vérifier vos opérations et gérer vos primes...le tout à un seul endroit pratique!
- ✘ **Tous les titulaires de carte supplémentaires doivent** enregistrer leur numéro Aéroplan à aircanada.com/liermacarte pour obtenir l'enregistrement gratuit de leur premier bagage lorsque le voyage est amorcé avec un vol d'Air Canada.
- ✘ **Établissez votre carte comme carte principale dans vos applis mobiles favorites** (recharge automatique de cartes, livraison de repas, transport) et simplifiez vos achats d'affaires admissibles quotidiens.
- ✘ **Pour apprendre comment ajouter votre carte dans Apple Pay¹, Google Pay¹ ou Samsung Pay¹**, visitez le www.td.com/paiements. Vous pourrez payer vos achats d'affaires courants, simplement en présentant votre appareil.
- ✘ **Programmez des paiements de factures récurrentes dans votre compte** pour payer automatiquement sans retard vos factures de commerçants participants à l'échéance; vous gagnerez du temps et éviterez les frais de retard. Visitez td.com/macarteaffaires pour en savoir plus.
- ✘ **Inscrivez-vous aux relevés en ligne dans BanqueNet, à banquenet.td.com**, pour gagner du temps et garder vos dossiers en ordre.



Gérez votre compte à votre façon



GAB Machine Verte^{MD} TD :

Accédez à votre compte et gérez-le à n'importe lequel de nos GAB.

Trouver un GAB :
td.com/succursale



Services bancaires téléphoniques BanqueTel :

Appelez-nous pour accéder à votre compte ou le gérer.

Composez le **1-800-895-4463**.



Services bancaires en ligne BanqueNet :

Gérez votre compte facilement en ligne.

Allez à banquenet.td.com



Appli TD :

Accédez aux services mobiles de la TD où que vous soyez, en toute sécurité.

Téléchargez l'appli à td.com/appli

Aide

- ✘ **Si votre carte de crédit TD est endommagée ou ne fonctionne plus**, vous pouvez demander une carte de remplacement en ligne dans BanqueNet, au moyen de votre appareil mobile dans l'appli TD, ou par téléphone au **1-800-895-4463**.
- ✘ **Si votre carte de crédit TD a été perdue ou volée**, vous devez nous en aviser immédiatement en nous appelant au **1-800-983-8472**. Vous pouvez aussi activer et désactiver temporairement votre carte avec l'outil de gestion de carte TD. Renseignez-vous au td.com/cmt-fr
- ✘ **Accès rapide et fiable à des fonds**. Vous pouvez obtenir une avance de fonds à plus d'un million de GAB dans le monde, dans les succursales TD Canada Trust et à certaines institutions financières autour du globe.
- ✘ **De l'information quand vous en avez besoin**. Le Centre de contact des cartes de crédit TD vous donnera de l'information, comme les coordonnées du bureau Visa membre le plus près (pour les avances de fonds) ou d'ambassades et de consulats.

Façons de payer



Payez les dépenses d'entreprise par chèque Visa TD

Si vous devez payer une dépense d'entreprise qui ne peut pas être réglée avec votre carte de crédit, utilisez un chèque Visa TD² partout où les chèques sont acceptés. Le montant sera directement porté à votre compte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} comme avance de fonds.

Téléphonez-nous pour demander les vôtres : **1-800-983-8472**.



Paiement sans contact avec Visa

Le paiement sans contact est une façon sûre et pratique de régler de petits achats chez les commerçants participants. C'est plus rapide et pratique que de payer comptant...et votre carte ne quitte pas votre main.



Gagnez du temps avec Apple Pay¹, Google Pay¹ ou Samsung Pay¹

Ces portefeuilles numériques sont acceptés dans un nombre grandissant de magasins, de restaurants et d'autres détaillants, les rendant pratiques et faciles à utiliser pour vos achats d'affaires courants.

Pour en apprendre davantage : www.td.com/paiements



Le paiement en ligne avec votre carte Visa TD est facile, intelligent et sécurisé

L'achat en ligne évolue, ce qui vous permet de payer en cliquant moins de fois. Le paiement en ligne avec votre carte Visa TD est facile, intelligent et sécurisé. Vous n'avez qu'à cliquer pour payer avec votre carte Visa TD quand vous voyez l'icône « Cliquer pour payer » là où Visa est acceptée.

Renseignez-vous à visa.ca

Gérer vos dépenses

Restez au fait de vos dépenses par carte de crédit Affaires grâce au nouvel outil de gestion de carte TD

En tant que propriétaire d'entreprise, vous avez beaucoup de pain sur la planche. C'est pourquoi, lorsque vous recevez une carte de crédit Affaires TD, vous recevez également un accès exclusif à l'outil de gestion de carte TD – conçu pour vous faire gagner du temps et faciliter votre quotidien.

Il vous permet d'obtenir et d'organiser les renseignements dont vous avez besoin pour prendre des décisions d'affaires éclairées.

En séparant vos dépenses professionnelles de vos dépenses personnelles, vous obtenez une vision claire de votre comportement en matière de dépenses et de vos soldes en temps réel, le tout dans un outil en ligne facile à utiliser. Vous pouvez aussi créer des rapports personnalisés, suivre les dépenses de vos employés, modifier les limites de crédit et appliquer des contrôles des dépenses en un clic de souris.

Séparez les dépenses personnelles et d'affaires

Lorsque vous recevez une carte de crédit d'affaires de la TD, vous obtenez également un accès à l'outil de gestion de carte TD.

Cet outil convivial vous permet de faire ce qui suit :

- ✘ Redistribuer à tout moment le crédit disponible de votre entreprise entre les titulaires de carte
- ✘ Établir facilement des restrictions selon le type de dépense, le lieu et les limites de votre carte
- ✘ Choisir d'activer et de désactiver temporairement une carte
- ✘ Consulter un tableau de bord des dépenses clés de votre entreprise
- ✘ Faire le suivi de vos dépenses et de celles de vos employés
- ✘ Créer de nombreux rapports personnalisables pour analyser jusqu'à 18 mois de données d'opérations d'affaires
- ✘ Rechercher vos dépenses par date, montant ou fournisseur
- ✘ Accéder aux soldes et à l'historique des paiements et plus

Essayez-le dans BanqueNet à td.com/cmt-fr

Prenez le contrôle

Limites de crédit flexibles

Modifiez les limites de crédit, quand et comme bon vous semble.

Libre-service

Des fonctionnalités conviviales pour prendre le contrôle de vos finances – de partout et en tout temps.

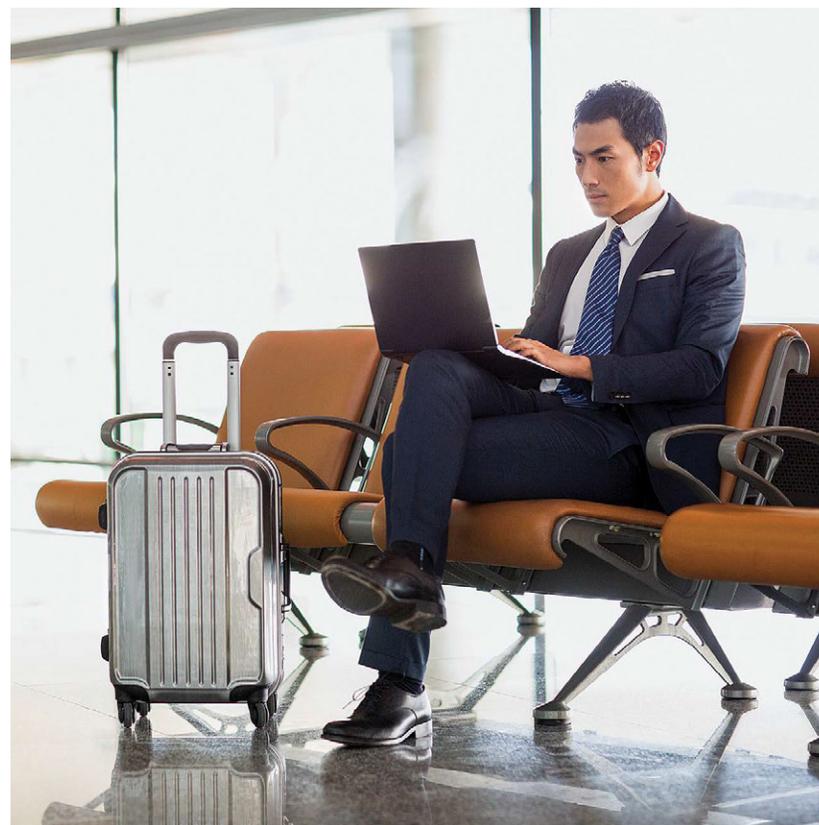
Simple et rapide

Une gestion des dépenses simplifiée pour vous concentrer sur la croissance de votre entreprise.

Sans papier

Tous vos rapports sont classés pour vous à un seul emplacement en ligne.

Renseignez-vous à td.com/cmt-fr





Séparez vos dépenses

On dit souvent qu'il ne faut pas mélanger les affaires et le plaisir, mais ce n'est pas tout le monde qui applique ce conseil aux cartes de crédit. En séparant vos dépenses d'affaires et vos dépenses personnelles, vous pouvez tirer le maximum de l'outil de gestion de carte TD.

- ✘ **Suivez l'utilisation des employés** : Connaître les dépenses de chacun, ça vous intéresse? Vous pouvez désormais classer les rapports de dépenses par titulaire de carte ou par catégorie de fournisseur pour toujours savoir comment votre argent est dépensé.
- ✘ **Faites le suivi de vos dépenses** : Grâce au tableau de bord de l'outil de gestion de carte TD, obtenez facilement un aperçu de vos dépenses ou voyez tous les détails en les affichant par catégorie ou par titulaire de carte.
- ✘ **Redistribuez vos limites de crédit** : Réaffecter vos limites de crédit n'a jamais été aussi facile. Redistribuez le crédit disponible entre les titulaires de carte selon les besoins de votre entreprise d'un simple clic.
- ✘ **Personnalisez les périodes de rapport** : Voyez votre entreprise sous un nouveau jour en personnalisant les périodes de rapport, sans vous limiter aux cycles de facturation.
- ✘ **Consultez les soldes et l'historique des paiements** : Voyez tous vos soldes, paiements et rapports archivés pour suivre l'évolution des habitudes de consommation.

Essayez l'outil de gestion de carte TD dès maintenant dans votre compte d'entreprise BanqueNet

Essayez-le à td.com/cmt-fr

Ou appelez-nous au 1-800-895-4463 pour en savoir plus

Accumuler des points Aéroplan

Accumulez des points Aéroplan sur chaque achat admissible

Obtenez des points Aéroplan pour chaque achat admissible réglé avec votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}. Accumulez des points Aéroplan plus rapidement :

- ✈ **Obtenez 2 points Aéroplan³** par dollar d'achat admissible effectué auprès d'Air Canada^{MD}, y compris Vacances Air Canada^{MD}.
- ✈ **Obtenez 1,5 point Aéroplan³** par dollar sur les achats admissibles de voyage et de restauration, et sur certains achats admissibles d'affaires, comme les services de livraison, d'Internet, de câble et de téléphone, réglés avec votre carte.
- ✈ **Obtenez 1 point Aéroplan³** par dollar sur tout autre achat d'affaires admissible réglé avec votre carte.
- ✈ **Accumulez le double de points⁴** lorsque vous réglez votre achat avec votre carte et que vous donnez votre numéro de membre Aéroplan chez plus de 150 partenaires Aéroplan ou lors de vos achats chez plus de 170 détaillants en ligne. Renseignez-vous à aircanada.com/partenairesdetaillants et à aircanada.com/eboutiqueaeroplan.

Rappelez-vous, vos points n'expirent pas tant que vous êtes le titulaire principal d'une carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}.

Accumulez des points plus vite et réalisez vos plans de voyage plus rapidement!

Ajoutez des titulaires de carte supplémentaires

Vous avez besoin de cartes supplémentaires pour votre entreprise? Ajoutez des titulaires de carte supplémentaires⁵ et accumulez plus de points! Obtenez des points pour chaque achat d'affaires réglé avec leur carte.

Découvrez comment à td.com/pourcommencercarteaffaires

Accumulez des points Aéroplan grâce aux paiements de factures récurrentes programmés

Établissez des paiements préautorisés dans votre compte pour des dépenses d'affaires comme les services publics et de téléphone. Vous accumulerez des points Aéroplan et vos factures seront payées automatiquement à la date d'échéance.

Découvrez comment à td.com/macarteaffaires

Obtenez le statut Aéroplan Élite plus rapidement

Le titulaire principal de la carte Affaires⁶ accumulera 1 000 Milles de Qualification à un Statut (MQS) et un Segment de Qualification à un Statut pour chaque tranche de 5 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits)⁷.

Renseignez-vous sur le statut Aéroplan Élite à aircanada.com/elite



Échanger des points Aéroplan

Échangez vos points contre des voyages et bien plus

Tous les sièges, tous les vols, sans restrictions

Tous les sièges d'Air Canada offerts à la vente contre de l'argent sont également offerts contre des points – aucune restriction, aucune période d'interdiction.

Ayez accès au tarif préférentiel⁸ sur les primes aériennes.

En tant que titulaire de carte principal, vous pouvez souvent réserver des primes aériennes contre un nombre inférieur de points.

Utilisez les points Aéroplan pour obtenir bien plus que des primes aériennes.

Échangez vos points tout au long de votre voyage, que ce soit pour payer votre chambre d'hôtel ou louer une voiture.

Utilisez les points Aéroplan pour les nécessités de la vie

Le programme Aéroplan n'offre pas que des voyages. Échangez vos points contre des articles, des expériences et des cartes-cadeaux.

Renseignez-vous à aircanada.com/echanger

Visitez plus d'endroits grâce à Aéroplan

Envolez-vous vers plus de 200 destinations avec Air Canada^{MD} et vers plus de 1 300 avec plus de 30 transporteurs aériens partenaires⁹.

Où vos points Aéroplan pourraient-ils vous mener?

Planifiez votre future prime aérienne en utilisant l'outil de calcul des points Aéroplan. Entrez l'itinéraire choisi et l'outil vous indiquera la fourchette de points dont vous aurez probablement besoin pour obtenir cette prime aérienne. N'oubliez pas qu'à titre de titulaire de carte principal d'une carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}, vous pourriez obtenir

des primes en échange d'un nombre inférieur de points lorsque vous ouvrez une session sur aircanada.com/fr.

Utilisez l'outil de calcul des points et commencez à explorer dès aujourd'hui! Visitez le aircanada.com/predicteurdepoints

Plus de souplesse d'échange avec Points + Argent

Vous pouvez payer une partie de votre voyage en points et régler le reste avec votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} (et aussi obtenir des points).

Renseignez-vous à aircanada.com/echanger



Avantages voyage



Votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} est assortie d'avantages voyage

Privilèges Air Canada^{MD,10}

Que vous utilisiez des points ou de l'argent lors de votre réservation, profitez des privilèges ci-dessous sur un vol exploité par Air Canada^{MD}, Air Canada Rouge^{MD}, ou sous la marque Air Canada Express^{MD}.

✖ **Premier bagage enregistré sans frais¹¹**

Ne vous encombrez pas de vos bagages à l'aéroport, et économisez sur les frais d'enregistrement de bagages. Le titulaire principal de la carte Affaires, les titulaires de carte supplémentaires et les compagnons de voyage (jusqu'à huit) qui figurent sur la même réservation pourront enregistrer le premier bagage sans frais (poids maximum de 23 kg/50 lb) lorsque le voyage est amorcé avec un vol d'Air Canada. **Tous les titulaires de carte supplémentaires doivent enregistrer leur numéro Aéroplan à aircanada.com/liermacarte** pour obtenir l'enregistrement gratuit du premier bagage lorsque le voyage est amorcé avec un vol d'Air Canada.

✖ **Laissez-passer pour une visite aux salons Feuille d'érable d'Air Canada¹²**

Détendez-vous avant votre vol en utilisant votre laissez-passer pour une visite à un salon Feuille d'érable d'Air Canada. Le titulaire principal de la carte Affaires obtient un laissez-passer pour chaque tranche de 10 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits), jusqu'à un maximum de quatre laissez-passer par année. Les laissez-passer peuvent être utilisés par le titulaire principal de la carte Affaires ou les titulaires de carte supplémentaires et leur invité dans certains salons Feuille d'érable d'Air Canada en Amérique du Nord s'ils ont un billet pour un vol d'Air Canada en partance le jour même.

Gagnez du temps à la frontière avec NEXUS^{MC}

Traversez la frontière plus rapidement lorsque vous vous rendez aux États-Unis ou revenez au Canada. Tous les 48 mois, chaque titulaire de

carte du compte recevra une remise allant jusqu'à 100 \$ CA pour les frais de demande ou de renouvellement du programme NEXUS¹³.



Explorez les couvertures d'assurance comprises avec votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}.

Assurance médicale de voyage¹⁴

Pour vous aider à payer les frais médicaux d'urgence, votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} comprend l'assurance médicale de voyage qui prévoit ce qui suit :

- ✖ Couverture d'assurance médicale d'urgence allant jusqu'à 2 millions de dollars pour les voyages hors de votre province ou territoire, que ce soit au Canada ou à l'étranger
- ✖ Paiement direct à des fournisseurs de services médicaux, si possible, pour les frais médicaux admissibles aux termes de cette assurance, comme les honoraires de médecin, les médicaments sur ordonnance et les soins pour blessures dentaires accidentelles
- ✖ Assistance médicale d'urgence en tout temps
- ✖ Couverture pendant les 15 premiers jours de votre voyage si vous êtes âgé de moins de 65 ans. Si vous ou votre conjoint êtes âgés de 65 ans ou plus, vous êtes couverts pendant les quatre premiers jours de votre voyage. Il est possible d'acheter un complément de couverture en appelant au **1-866-374-1129**.

Assurance annulation ou interruption de voyage¹⁵

Utilisez votre carte, des points Aéroplan ou les deux pour payer au moins 75 % du coût du voyage assuré, et vous serez couvert jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par assuré (jusqu'à un maximum de 5 000 \$ pour tous les assurés), si vous devez annuler vos plans avant de partir pour un motif couvert, et jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par assuré (jusqu'à un maximum de 25 000 \$ pour tous les assurés du même voyage couvert), si votre voyage est interrompu en raison d'un motif couvert. En cas de besoin, vous pourriez augmenter votre couverture moyennant une prime supplémentaire, en téléphonant au **1-866-374-1129**.

Assurance en cas de retard de vol/voyage¹⁶

Si votre voyage est retardé de plus de quatre heures, vous êtes couvert jusqu'à concurrence de 500 \$ pour des frais admissibles raisonnables

d'hôtel, de motel ou de restaurant quand vous utilisez votre carte, vos points Aéroplan ou les deux pour régler au moins 75 % du coût de transport.



Assurance accident en voyage à bord d'un transporteur public¹⁷

Vous, votre conjoint et vos enfants à charge êtes admissibles à une assurance maximale de 500 000 \$ pour les sinistres couverts lorsque vous voyagez à bord d'un transporteur public (par exemple, un autocar, un traversier, un avion ou un train), si vous payez la totalité du coût de transport avec votre carte, vos points Aéroplan ou les deux.

Assurance pour bagages en retard ou perdus¹⁶

Si vos bagages sont en retard de plus de six heures, chaque personne assurée de votre voyage peut être indemnisée jusqu'à concurrence de 1 000 \$ pour ses achats d'articles essentiels, tels que vêtements et produits de toilette. La couverture est aussi offerte si vos bagages sont perdus par un transporteur public. Quand vous utilisez votre carte, vos points Aéroplan ou les deux pour payer au moins 75 % du prix des billets, chaque personne assurée est couverte jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par voyage.

Assurance collision/dommages pour les véhicules de location¹⁸

Utilisez votre carte Affaires, vos points Aéroplan ou les deux pour payer le coût intégral de la location d'une voiture admissible et refusez la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision proposée par l'agence de location, afin d'être couvert sans frais supplémentaires pendant une durée maximale de 48 jours. Veuillez noter que certaines agences de location pourraient exiger que vous achetiez la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision qu'elles offrent. Il est important de communiquer avec l'agence de location avant de réserver une voiture pour vérifier ses politiques.

Assurance contre le vol dans un hôtel ou motel¹⁹

Quand vous séjournez dans un hôtel ou un motel au Canada ou aux États-Unis et que vous utilisez votre carte Affaires, des points Aéroplan ou les deux pour payer au moins 75 % du coût total de votre séjour, vous bénéficiez d'une couverture contre le vol, perpétré dans la chambre d'hôtel ou de motel, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par événement, pour la plupart des effets personnels appartenant au titulaire de carte inscrit au compte et aux membres admissibles de sa famille voyageant avec lui.

Assurance appareils mobiles¹⁹

Vos appareils mobiles admissibles sont couverts jusqu'à concurrence de 1 000 \$ en cas de perte, de vol, de dommages accidentels ou de défaillance mécanique quand vous utilisez votre carte pour payer toutes vos factures mobiles mensuelles et les coûts initiaux, s'il y a lieu, ou si vous réglez avec votre carte au moins 75 % du coût total de votre nouvel appareil mobile.



Services d'assistance d'urgence en voyage²⁰

De l'aide au bout du fil et sans frais en cas d'urgence personnelle quand vous voyagez. Les services d'assistance d'urgence en voyage peuvent vous aider :

- ✈ Services de traduction en cas d'urgence
- ✈ Remplacement de documents et de billets perdus
- ✈ Transfert de fonds en cas de vol, de perte ou d'une situation d'urgence. Notre administrateur peut vous aider à obtenir une avance de fonds qui sera portée à votre compte. Au Canada et aux États-Unis, appelez au **1-800-871-8334**. Ailleurs, appelez à frais virés au **416-977-8297**.

Économisez avec les sociétés de location d'autos Avis et Budget

Obtenez une réduction d'au moins 10 % sur les plus bas tarifs de base offerts^{21,22} au Canada et aux États-Unis et une réduction d'au moins 5 % sur les plus bas tarifs internationaux de base offerts^{21,22} lorsque vous louez des voitures admissibles.

Avis Réservez votre véhicule de location Avis à avis.com/cartesdecredittd. Mentionnez le **numéro de rabais universel Avis C078400** au moment de la réservation et réglez le coût total de la location avec votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}.

Budget Réservez votre location de véhicule Budget à budget.com/cartesdecredittd. Mentionnez le **numéro de réduction client Budget A331700** au moment de la réservation et réglez le coût total de la location avec votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}.

Autres avantages d'affaires



Solutions d'affaires spécialisées

Une expertise digne de confiance, un soutien technique fiable et des solutions qui s'adaptent à votre croissance. Nos conseillers spécialisés prendront le temps de comprendre votre entreprise en croissance et de vous fournir des conseils et des solutions avisés qui conviennent à vos besoins.

Prenez rendez-vous dès maintenant à td.com/rendez-vous

Profitez de rabais avec le programme Visa SavingsEdge²³

Inscrivez votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} au programme Visa SavingsEdge et profitez de réductions allant jusqu'à 25 % sur vos achats d'affaires admissibles, y compris les dépenses de déplacement et de représentation, les achats de matériel informatique et électronique, les services aux entreprises et plus encore. Les rabais s'appliquent automatiquement à votre compte et figurent sous forme de crédits sur les prochains relevés.

Renseignez-vous à visasavingsedge.ca

Profitez de l'adhésion optionnelle au Club auto TD Affaires²⁴

Grâce à l'adhésion optionnelle au Club auto TD Affaires, vous aurez l'esprit tranquille, sachant qu'en cas d'urgence routière vous n'aurez qu'à téléphoner pour obtenir de l'aide.

Renseignez-vous à td.com/clubautoaffaires

Sécurité de la carte



Découvrez les caractéristiques de sécurité contre la fraude de votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}.

La sécurité de votre carte devrait toujours être une priorité. C'est pourquoi votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD} comprend des caractéristiques qui aident à vous protéger lorsque vous magasinez en ligne ou en personne.

Caractéristiques de sécurité

- ✖ **Magasinez en ligne ou en personne en toute sécurité grâce à la politique Responsabilité zéro de Visa**, offerte sans frais avec votre carte. Soyez protégé en cas d'opérations non autorisées si vous avez protégé votre NIP.
- ✖ **Magasinez en toute confiance avec la technologie à puce et NIP**. La technologie à puce et NIP offre un niveau de sécurité additionnel grâce à l'utilisation d'un numéro d'identification personnel (NIP).
- ✖ Le programme **Visa Sécurisé** vous permet de magasiner en ligne facilement et en toute sécurité.

Conseils de sécurité pour votre NIP

- ✖ Choisissez un NIP dont vous vous souviendrez, mais qui est difficile à deviner. N'utilisez pas un numéro de téléphone ou une date d'anniversaire.
- ✖ Ne l'écrivez jamais.
- ✖ Protégez-le et, lorsque vous le saisissez, cachez le clavier à l'aide de votre main ou de votre corps.
- ✖ Ne le révélez à personne et ne laissez personne utiliser votre carte.
- ✖ Effectuez des opérations seulement où et quand vous vous sentez en sécurité. En cas de doute, n'utilisez pas votre carte.

Réinitialisez votre NIP facilement dans une succursale TD ou, en tout temps, à un GAB Machine Verte TD. Trouvez la succursale la plus près à td.com/succursale



Assurance achats et protection de garantie prolongée²⁵

Vous bénéficiez automatiquement de l'assurance achats et protection de garantie prolongée qui couvre les articles admissibles que vous avez achetés avec votre carte :

- ✘ Réparation, remplacement ou remboursement des articles admissibles volés ou endommagés dans les 90 jours suivant l'achat
- ✘ Garantie doublée jusqu'à concurrence de 12 mois additionnels si l'article admissible est assorti d'une garantie du fabricant valide au Canada

Protection contre la fraude (en tout temps)

Nos mesures de protection accrues font partie des efforts déployés dans le secteur pour vous protéger contre les inconvénients associés à la fraude par carte de crédit. Si notre système de prévention de la fraude perfectionné détectait une activité inhabituelle dans votre compte :

- ✘ Vous pourriez recevoir un appel téléphonique d'un représentant du Service à la clientèle des cartes de crédit TD vous demandant de confirmer que vous ou un titulaire de carte supplémentaire avez effectué une opération dans votre compte de carte de crédit TD.
- ✘ Au cours d'une opération, un commerçant pourrait recevoir un message électronique lui demandant de communiquer avec le Centre de contact des cartes de crédit TD afin de vous permettre de parler à l'un de nos représentants du Service à la clientèle.
- ✘ Il se pourrait que votre carte soit bloquée temporairement jusqu'à ce que nous communiquions avec vous pour procéder à une vérification.
- ✘ Vous pouvez recevoir automatiquement des alertes de fraude TD sur votre cellulaire chaque fois que nous détectons une activité suspecte effectuée avec votre carte Visa Affaires TD^{MD} Aéroplan^{MD}.

Renseignez-vous à td.com/alertesdefraude

Taux d'intérêt, frais et caractéristiques à jour au 8 novembre 2020, à moins d'indication contraire et sous réserve de modification.

Le programme Aéroplan est un programme de fidélisation et de reconnaissance exploité par Aéroplan Inc., une filiale d'Air Canada. Visitez aircanada.com/aeroplan pour connaître les modalités complètes du programme Aéroplan.

- 1 Sous réserve de la limite actuelle de 250 \$ pour les opérations effectuées aux points de vente. Certaines opérations pourraient ne pas être permises à l'extérieur du Canada et la disponibilité des achats intégrés dans les applications pourrait être limitée. Certains commerçants peuvent établir une limite inférieure à 250 \$. Vérifiez la limite du commerçant avant d'utiliser Apple Pay, Google Pay ou Samsung Pay.
Veuillez visiter <https://www.apple.com/ca/fr/apple-pay/> pour la liste complète des appareils compatibles avec Apple Pay, https://pay.google.com/intl/fr_ca/about/ pour la liste complète des appareils compatibles avec Google Pay et https://www.samsung.com/ca_fr/apps/samsung-pay/ pour la liste complète des appareils compatibles avec Samsung Pay.
- 2 Les chèques Visa TD (les « chèques ») sont traités comme des avances de fonds à votre compte de carte de crédit TD (le « compte »), et l'intérêt court au taux d'intérêt annuel qui s'applique à votre compte pour les avances de fonds à compter de la date de l'opération jusqu'à ce que le montant de chaque chèque soit acquitté en entier. La date de l'opération figure sur votre relevé mensuel de carte de crédit. Les chèques ne seront pas traités si le montant total est supérieur au crédit disponible de votre compte ou si celui-ci n'est pas en règle. Les chèques ne peuvent pas servir à rembourser un compte de crédit TD. Il n'est pas permis de faire opposition au paiement des chèques. Consultez le Contrat du titulaire de carte Affaires pour obtenir de plus amples renseignements.
- 3 **Achat de produits de voyage ou de restauration ou achat de services de livraison, d'Internet, de câble et de téléphone ou de produits d'Air Canada** désigne l'achat d'un voyage ou de services connexes, ou un achat d'article de restauration, y compris ceux dans un restaurant, ou un achat auprès d'Air Canada ou un achat de produits et de services d'Air Canada, ou un achat de services de livraison, d'Internet, de câble ou de téléphone pour votre entreprise, effectué auprès d'un commerçant faisant partie du réseau Visa et ayant un code de catégorie de commerçant (CCC) qui établit l'appartenance du marchand à la catégorie « voyage », « restauration », « services de livraison, d'Internet, de câble et de téléphone » ou « Air Canada ». **Les points Aéroplan sont accumulés au moment d'un achat porté au compte de la façon suivante :**
 - 2 points Aéroplan (taux boni d'Air Canada) accumulés pour chaque tranche de 1,00 \$ d'achat de produits d'Air Canada; ou
 - 1,5 point Aéroplan (taux boni) accumulé pour chaque tranche de 1,00 \$ d'achat de produits de voyage ou de restauration, ou d'achat de services de livraison, d'Internet, de câble et de téléphone; ou
 - 1 point Aéroplan accumulé pour chaque tranche de 1,00 \$ pour tout autre achat d'affaires.Le taux boni d'Air Canada et le taux boni sont accumulés uniquement jusqu'à concurrence d'achats annuels de produits d'Air Canada ou de produits de voyage ou de restauration, ou de services de livraison, d'Internet, de câble ou de téléphone d'un montant maximum de 80 000 \$. Communiquez avec la TD si vous souhaitez confirmer le CCC qui s'applique à un commerçant en particulier ou si l'achat est admissible en tant qu'achat de produits de voyage ou de restauration ou d'Air Canada ou de services de livraison, d'Internet, de câble et de téléphone. Si vous avez accumulé des points Aéroplan au-delà du montant maximal annuel d'achats de produits de voyage, de restauration ou de produits d'Air Canada ou d'achat de services de livraison, d'Internet, de câble ou de téléphone portés à votre compte (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou si votre achat n'est pas admissible en tant qu'achat de produits de voyage, de restauration ou de produits d'Air Canada ou en tant qu'achat de services de livraison, d'Internet, de câble ou de téléphone, vous aurez plutôt droit au taux habituel de points Aéroplan qui s'applique à tous les autres achats portés à votre compte, tel qu'il est décrit ci-dessus. Le taux boni d'Air Canada ou le taux boni remplace le taux habituel de points Aéroplan offert pour tous les achats portés au compte, et ne s'ajoute pas à celui-ci.
- 4 La Banque Toronto-Dominion n'est pas responsable des points Aéroplan obtenus au titre de l'offre « accumulez le double des points » du programme Aéroplan sur présentation de la carte de membre Aéroplan. Visitez aircanada.com/cartesdecreeit pour en savoir plus. Cette offre peut être modifiée, prolongée ou retirée à tout moment, et ne peut être jumelée à aucune autre offre.
- 5 L'entreprise et les propriétaires de l'entreprise sont responsables de toutes les opérations effectuées dans tous les comptes émis au nom de l'entreprise, y compris les opérations effectuées par des titulaires de carte supplémentaires.

- 6 Le terme « titulaire principal de la carte Affaires » s'entend de la personne qui détient la carte Visa Affaires TD Aéroplan dont les frais annuels sont de 149 \$. Les privilèges du transporteur aérien applicables seront portés au crédit du compte Aéroplan associé au titulaire principal de la carte Affaires, tel que désigné par l'entreprise.
- 7 **Privilège de seuil : accélérateur de qualification à un statut Aéroplan Élite**
À chaque tranche de 5 000 \$ d'achats nets (moins les remboursements et les crédits) portés au compte de carte de crédit, le titulaire principal de la carte Affaires recevra 1 000 Milles de Qualification à un Statut (MQS) et un Segment de Qualification à un Statut (SQS), qui seront portés au crédit de son compte à la fin de la prochaine période de facturation du compte de carte de crédit. Le crédit s'affichera dans la semaine suivant la date du relevé de compte de carte de crédit. Les MQS et le SQS ne sont pas échangeables contre des primes Aéroplan et sont pris en compte exclusivement pour la qualification au statut Aéroplan Élite. Les MQS ne sont pas pris en compte pour le statut Million de milles. Les titulaires de carte supplémentaires ne reçoivent pas de MQS ou de SQS dans le cadre de ce privilège, mais toutes les dépenses nettes qu'ils font sont ajoutées à celles du titulaire principal de la carte Affaires, tant que ces titulaires de carte supplémentaires sont liés au même compte Aéroplan. Le titulaire principal de la carte Affaires peut obtenir un nombre illimité de MQS et de SQS durant la période de qualification au statut Élite. Toutes les conditions relatives au statut Aéroplan Élite s'appliquent, et elles se trouvent à aircanada.com/elite-conditionsgenerales.
- 8 En règle générale, les titulaires de carte principaux TD devront échanger moins de points Aéroplan afin d'obtenir des primes aériennes dans le cadre du programme Aéroplan par rapport aux membres Aéroplan qui ne sont pas titulaires d'une carte de crédit Aéroplan comarquée. Les tarifs préférentiels pour les primes aériennes ne s'appliquent qu'aux primes aériennes offertes par Air Canada et non à celles d'un autre transporteur aérien. La Banque Toronto-Dominion n'est pas responsable du programme Aéroplan ni de la tarification des points applicable aux primes aériennes offertes dans le cadre du programme. Veuillez consulter le site aircanada.com/Aeroplan pour obtenir de plus amples renseignements. Le privilège peut être modifié, supprimé ou prolongé en tout temps et ne peut être jumelé à aucune autre offre.
- 9 Nombre de destinations selon les itinéraires d'Air Canada et de ses partenaires aériens, publiés pour 2019. En raison des restrictions de voyage, des recommandations du gouvernement et de la demande des passagers liées aux répercussions de la COVID-19, les destinations offertes peuvent varier.
- 10 **Modalités générales et conditions préalables** – Le numéro Aéroplan de la personne profitant du privilège doit figurer dans la réservation admissible, et le nom associé à la réservation de vol doit être identique à celui inscrit au profil du compte Aéroplan du voyageur. Pour que les titulaires de carte supplémentaires puissent bénéficier des privilèges, leur numéro Aéroplan doit être lié à un compte de carte de crédit valide vérifié par la banque. Vous pouvez lier votre carte à votre numéro Aéroplan au www.aircanada.com/liermacarte. Les privilèges seront activés dans les 72 heures suivant l'approbation de la carte ou le moment où le numéro Aéroplan du titulaire de carte supplémentaire est lié à la carte de crédit de ce dernier. Le titulaire principal de la carte Affaires et les titulaires de carte supplémentaires ne profiteront des privilèges du transporteur aérien que si leur compte est en règle au moment du départ. Les privilèges du transporteur aérien ne seront plus valides à la fermeture du compte, quelle que soit la raison de cette fermeture, ou si le titulaire change de produit de carte de crédit. L'adhésion à Aéroplan et les privilèges sont régis par les modalités du programme Aéroplan (aircanada.com/aeroplan-conditionsgenerales) et par toute autre modalité d'Air Canada concernant un privilège. Ces modalités sont déterminées par Air Canada, à sa seule discrétion, et peuvent être modifiées de temps à autre.
- 11 **Premier bagage enregistré sans frais**
Le titulaire principal de la carte Affaires ou le titulaire de carte supplémentaire et jusqu'à 8 passagers figurant sur la même réservation (pour un maximum de 9 voyageurs) ont chacun droit au premier bagage enregistré sans frais (maximum de 23 kg ou 50 lb). Ce privilège est accordé uniquement lors de l'enregistrement auprès d'Air Canada pour un vol exploité par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la marque Air Canada Express. Il n'est pas accordé si l'enregistrement se fait auprès d'un autre transporteur. Si l'enregistrement du premier bagage est déjà gratuit (par exemple, parce que le voyageur détient le statut Aéroplan Élite ou en raison de la classe tarifaire du billet acheté), aucun autre privilège relatif à l'enregistrement du bagage ne sera accordé. Le privilège n'est pas rétroactif et aucun remboursement ne sera versé. Des frais de service peuvent être appliqués sur tout bagage supplémentaire, hors format ou de poids excédentaire. Pour en savoir plus sur les restrictions en matière de bagage, visitez aircanada.com/bagage.

12 Laissez-passer pour une visite aux salons Feuille d'érable d'Air Canada

Le titulaire principal de la carte Affaires peut recevoir un laissez-passer pour une visite aux salons Feuille d'érable d'Air Canada (un « laissez-passer ») pour chaque tranche de 10 000 \$ d'achats nets portés à son compte (moins les remboursements et les crédits) au cours d'une année de compte (soit la période de douze mois consécutifs commençant à la date de facturation des frais annuels), pour un maximum de 4 laissez-passer par année de compte par compte Aéroplan. Tous les achats nets des titulaires de carte supplémentaires seront ajoutés à ceux du titulaire principal de la carte Affaires, tant que ces titulaires de carte supplémentaires sont liés au même compte Aéroplan. Tous les laissez-passer obtenus seront déposés dans le compte dans les deux semaines suivant la date anniversaire du compte de carte de crédit. Chaque laissez-passer est valide pendant douze mois à partir de sa date d'émission. Un laissez-passer donne un accès au titulaire principal de la carte Affaires, à un titulaire de carte supplémentaire ou à un invité accompagnant un des titulaires de carte à un salon Feuille d'érable d'Air Canada admissible (voir ci-dessous), sur présentation du laissez-passer et d'un billet confirmé, valide le jour même pour un vol exploité par Air Canada, Air Canada Rouge ou sous la marque Canada Express. Les salons Feuille d'érable d'Air Canada admissibles sont uniquement ceux situés au Canada et aux États-Unis. Les salons Feuille d'érable situés dans les zones de vols internationaux d'aéroports canadiens ne sont pas admissibles. Ce privilège ne donne pas non plus accès aux Suites Signature Air Canada ni aux salons exploités par des tiers, comme les transporteurs membres du réseau Star Alliance. Tout invité entrant dans un salon Feuille d'érable d'Air Canada au moyen d'un laissez-passer doit être accompagné par le titulaire principal de la carte Affaires ou un titulaire de carte supplémentaire. Les personnes d'âge mineur qui entrent dans un salon Feuille d'érable d'Air Canada doivent être accompagnées d'un adulte ayant accès au salon. L'âge de la majorité est établi selon le territoire où se trouve le salon Feuille d'érable d'Air Canada. Le privilège ne peut être utilisé que de la manière décrite aux présentes et ne peut être transféré. L'accès aux salons est sous réserve des places disponibles. Les laissez-passer inutilisés seront automatiquement annulés à la date où le compte de carte de crédit est fermé, ou si le titulaire de carte change de produit de carte de crédit. Toutes les conditions relatives aux salons Feuille d'érable d'Air Canada s'appliquent, et elles se trouvent à aircanada.com/salon-conditionsgenerales.

13 Un crédit de relevé d'une valeur maximum de 100 \$ CA sera appliqué au compte pour les frais de demande d'adhésion à NEXUS inscrits au compte, sans égard à l'approbation de la demande. Le nombre de crédits de relevé pour des frais de demande d'adhésion à NEXUS admissibles inscrits au compte est limité à un (1) par période de 48 mois et le nombre de crédits de relevé pour des frais NEXUS disponibles correspondra au nombre de titulaires de carte inscrits au compte au moment où les frais de demande d'adhésion à NEXUS admissibles sont inscrits au compte. La période de 48 mois débute lorsque les premiers frais de demande d'adhésion à NEXUS admissibles sont inscrits au compte. Pour être admissible à la remise sous forme de crédit de relevé, le compte doit être en règle au moment où les frais d'adhésion à NEXUS sont facturés et inscrits au compte. « NEXUS » désigne le programme visant à accélérer le passage à la frontière offert conjointement par l'Agence des services frontaliers du Canada et United States Customs and Border Protection. Les conditions du programme NEXUS sont établies par NEXUS; visitez le <https://www.cbsa-asfc.gc.ca/prog/nexus/term-fra.html>. La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables du programme NEXUS.

14 Offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie. L'aide en cas d'urgence médicale ou de réclamation, le paiement des réclamations et les services administratifs sont fournis par notre administrateur. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions (y compris l'exclusion des maladies préexistantes), lesquelles sont décrites dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD. Le jour du départ et celui du retour dans votre province ou territoire de résidence comptent chacun comme un jour complet. La couverture est de 15 jours si vous avez moins de 65 ans et de 4 jours si vous avez 65 ans ou plus. Veuillez prendre note que cette assurance offre des indemnités différentes assujetties à des conditions qui diffèrent de celles de l'assurance médicale de voyage optionnelle, qui peut exiger un examen médical. Cette dernière est offerte à tous les clients de la TD et, si vous y êtes admissible, vous pourriez la souscrire en plus de l'assurance associée à votre carte.

15 Offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie (pour les causes médicales assurées) et La Compagnie d'assurance habitation et auto TD (pour les causes non médicales assurées). Pour être admissible à cette assurance, au moins 75 % de votre voyage doit être payé avec votre carte de crédit TD, des points Aéroplan ou les deux. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions (y compris l'exclusion des maladies préexistantes), lesquelles sont décrites dans le certificat d'assurance fourni avec le

Contrat du titulaire de carte de crédit TD. Veuillez prendre note que cette assurance offre des indemnités différentes assujetties à des modalités qui diffèrent de celles de l'assurance annulation ou interruption de voyage optionnelle offerte à tous les clients de la TD.

16 Offerte par La Compagnie d'assurance habitation et auto TD. Pour être admissible à cette assurance, au moins 75 % de votre voyage doit être payé avec votre carte de crédit TD, des points Aéroplan ou les deux. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD.

17 Offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie. Pour être admissible à cette assurance, vous devez payer l'intégralité de votre voyage avec votre carte de crédit TD, des points Aéroplan ou les deux. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD.

18 Offerte par La Compagnie d'assurance habitation et auto TD. Les locations doivent être réglées en totalité avec la carte, des points Aéroplan associés à celle-ci ou les deux, et ne peuvent dépasser 48 jours consécutifs; le titulaire de carte doit refuser la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision que lui propose l'agence de location. Prenez note que dans certaines régions, les agences de location peuvent exiger que vous souscriviez la garantie d'exonération en cas de dommages causés par collision qu'elles offrent. Il est important d'appeler l'agence de location avant de réserver votre voiture de location pour vérifier les exigences en matière d'assurance. Pour connaître les exclusions relatives à la location et obtenir plus de renseignements, consultez la section intitulée Assurance collision/dommages pour les véhicules de location de votre Contrat du titulaire de carte de crédit TD.

19 Assurance offerte par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride (ABIC) aux termes du contrat collectif de base TDA112020. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans les certificats d'assurance fournis avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD. ABIC et ses sociétés affiliées exercent des activités commerciales au Canada sous la dénomination sociale Assurant®. Assurant® est une marque de commerce déposée de Assurant, Inc.

20 Services offerts par notre administrateur conformément à une entente de services avec TD, Compagnie d'assurance-vie. Il ne s'agit pas d'un service d'assurance, mais uniquement de services d'aide.

21 Offerts par Avis Rent A Car System LLC. Les modalités du programme peuvent être modifiées sans préavis. Certaines dates d'interdiction peuvent s'appliquer. L'offre est assujettie à d'autres modalités.

22 Offerts par Budget Rent A Car System, Inc. Les modalités du programme peuvent être modifiées sans préavis. Certaines dates d'interdiction peuvent s'appliquer. L'offre est assujettie à d'autres modalités.

23 Le programme Visa SavingsEdge est offert par Visa Canada. La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de ce programme.

24 L'adhésion au Club auto TD est fournie par L'Association de l'Automobile Dominion (2004) Limitée, tiers prestataire de services indépendant. La Banque Toronto-Dominion et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à l'égard de ces services.

25 Offerte par La Compagnie d'assurance habitation et auto TD. Pour être admissible à cette assurance, au moins 75 % du prix de l'article doit être payé avec votre carte de crédit TD. Les indemnités, les caractéristiques et les couvertures sont assujetties à des conditions, à des limites et à des exclusions, lesquelles sont décrites en détail dans le certificat d'assurance fourni avec le Contrat du titulaire de carte de crédit TD.

Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD} Aéroplan et le logo Aéroplan sont des marques déposées d'Aéroplan inc.

Pour en savoir plus sur la propriété des marques déposées Air Canada et Aéroplan, consultez td.com/cartesaeroplan.

Apple, le logo Apple, iPad, iPhone et montre Apple sont des marques déposées par Apple Inc., enregistrées aux États-Unis et dans d'autres pays. Apple Pay et Touch ID sont des marques de commerce d'Apple Inc.

Google Pay est une marque de commerce de Google LLC.

Samsung, Samsung Pay et le logo Samsung des marques déposées de Samsung Electronics Ltd.

^{MC} NEXUS Marque officielle ou marque de commerce de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, utilisée sous licence.

* Marque de commerce détenue par Visa International Service Association, utilisée sous licence.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.

